



RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-19-2022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et du Code de la sécurité routière, la Ville de Bromont a le pouvoir de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite apporter des modifications audit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et de dépôt du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 17 janvier 2022;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la *Loi*, à savoir :

ARTICLE 1. L'annexe H – **Interdiction de stationner** est annulée et remplacée par l'annexe H jointe au présent règlement afin :

- de retirer une **Interdiction de stationner** sur le chemin d'Adamsville, devant le 120, chemin d'Adamsville, du côté est. (aurait dû être fait par l'amendement 1031-18-2021, erreur administrative)
- de modifier une **Interdiction de stationner** sur la rue de Charlevoix, de 10 mètres de chaque côté du chemin d'accès.
- de modifier une **Interdiction de stationner** sur le chemin de Missisquoi, depuis l'entrée du 240, chemin de Missisquoi, jusqu'à 100 mètres avant l'accès au sentier M30, du 15 décembre au 15 mars, du côté nord.
- de corriger des erreurs de désignation et des erreurs d'orthographe.

ARTICLE 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Annexe - H – Interdiction de stationner

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE H

Interdiction de stationner



Rues

Adamsville, ch. d'	Entre débarcadère et Brousseau, rue	Côté ouest
Adamsville, ch. d'	De 7h30 à 16h00 au débarcadère de l'école St-Vincent-Ferrier	
Adamsville, ch. d'	Stationnement débarcadère maximum 5 min devant le #127 Adamsville, ch. d';	
Adamsville, ch. d'	Interdiction de stationner sur le Adamsville, ch. d' entre le #127 Adamsville, ch. d' et Brousseau, rue;	
Bagot, rue de	Entre Stanstead, rue et le rond-point	Côté nord-est
Bagot, rue de	Dans le rond-point	
Bleury, rue	22 m à partir du coin Bromont, boul. de	Côté sud
Bosquet, rue du	Interdiction de stationner dans le cul-de-sac de la Bosquet, rue du	Deux côtés
Bosquet, rue du	À partir d'une distance de 10 m de l'entrée charretière de l'adresse #4 jusqu'au cul-de-sac	Côté est
Bromont, boul. de	Entre Shefford, rue et Papineau, rue de	Deux côtés
Brousseau, rue	Sur une distance de 5 m de chaque côté de la traverse piétonnière	Deux côtés
Buck, rue	Entre Dunlavey, rue et cul-de-sac	Deux côtés
Carrefour, boul. du	Près Bromont, boul. de : interdiction de stationner dans les rues	-
Carrières, ch. Des	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Carrières, ch. des	Entre le parc à chien et la voie ferrée	Deux côtés
Champlain, rue	Entre le Château Bromont et Lévis, rue de	Deux côtés
Champlain, rue	15 m de chaque côté de l'intersection avec Laviolette, rue de	Côté ouest
Charlevoix, rue de	Entre Nicolet, rue et la fin du cul-de-sac	Côté est
Charlevoix, rue de	Entre Nicolet, rue et Champlain, rue du 15 décembre au 15 mars	Côté est
Charlevoix, rue de	10 m de chaque côté du chemin d'accès	Côté ouest
Châteauguay, rue de	Entre Gaspé, ch. de et Champlain, rue	Deux côtés
Chênes, rue des	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Chênes, rue des	Entre #75 Chênes, rue des et cul-de-sac	Côté est
Cleary, rue	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Côté sud
Compton, ch.	Entre #100 Compton, ch. et Shefford, rue	Deux côtés
Côte-Est, rue de la	Dans le cul-de-sac	
Cyclistes, rue des	Entre 348 Cyclistes, rue des et Faubourg, rue du	Deux côtés

Règlements de la Ville de Bromont



Diligences, ch. des	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Côté nord
Diligences, ch. des	Entre Gaspé, ch. de et cul-de-sac	Côté sud
Diligences, ch. des	Entre Cul-de-sac et bureau de vente	Côté nord
Domingue, rue	Dans le cul-de-sac	
Deux-Montagnes, rue des	À l'ouest de l'intersection de Chapleau, rue	Adresse civique impaire
Deux-Montagnes, rue des	À l'ouest de l'intersection de Chapleau, rue du 15 décembre au 15 mars	Adresse civique paire
Doonan, rue	Dans le cul-de-sac	
Dorchester, rue	Sur une distance de 100 m de chaque côté de l'accès au ski situé entre #201 et 205 Dorchester, rue	Côté nord
Dorchester, rue	Entre Deux-Montagnes, rue des et Mont-joie, rue	Côté sud
Dorion, rue	Entre Champlain, rue et #243 Dorion, rue de	Côté sud
Drummond, rue de	Entre Montcalm, rue et rond-point	Deux côtés
Dublin, rue de	Sur 100 m au nord de l'intersection avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Dublin, rue de	Dans le cul-de-sac	
Dunlavey, rue	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Côté nord
Dunlavey, rue	Entre #740 Dunlavey, rue et cul-de-sac	Côté sud
Dunn, rue	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Enright, rue	Dans le cul-de-sac	
Érables, rue des	Dans le cul-de-sac	
Faubourg, rue du	Entre Shefford, rue et Loyalistes, carré des	Deux côtés
Faubourg, rue du	Entre Loyalistes, carré des et cul-de sac	Deux côtés
Frontenac, rue	Entre Gaspé, ch. de et Rocher, rue du	Deux côtés
Gagnon, rue	Entre Adamsville, ch. d' et cul-de-sac	Côté nord
Gaspé, ch. de	Entre Shefford, rue et voie ferrée	Côté ouest
Gaspé, ch. de	Devant Centre Équestre jusqu'à Lac-Gale, ch. du	Deux côtés
Gaspé, ch. de	À 110 m de la rue Shefford sur une distance de 50 m.	Côté est
Gaspé, ch. de	À 15 m au sud de l'entrée nord du débarcadère des autobus sur 50 m, zone débarcadère, 10 minutes, 7h00 à 18h00, Lun-Ven, Septembre-Juin	Côté est
Gaspé, ch. de	Entre Pierre-Bellefleur, rue de et Montréal, rue de	Côté est
Huntington, ch.	Entre Deux-Montagnes, rue des et la limite municipale	Côté ouest
Huntington, ch.	Sur une distance de 5 m de chaque côté des entrées charretières des adresses 475, 501, 515	Côté est
Huntington, ch.	Entre la limite municipale et Deux-Montagnes, rue des lorsque les panneaux sont visibles	Côté est
Irlandais, rue des	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés

Règlements de la Ville de Bromont



Irlandais, ch. des	Entre Missisquoi, ch. de et Saint-Patrick, rue, du 15 décembre au 15 mars	Côté nord
Jacques-Cartier, rue	Entre Shefford, rue et cul-de-sac	Deux côtés
John-Savage, rue	Entre Montréal, rue de et #35 John-Savage, rue	Côté est
John-Savage, rue	Devant l'aréna : Stationnement maximum 10 min	Côté ouest
John-Savage, rue	Entre Shefford, rue et aréna	Côté ouest
Jones, rue	Dans le cul-de-sac	
Knowlton, rue	Sur 100 m à l'est de l'intersection nord avec le sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Côté nord
Knowlton, rue	Entre Lawrence, rue et le cul-de-sac	Côté sud
Knowlton, rue	Dans le cul-de-sac	
Lac-Gale, ch. du	Entre Gaspé, ch. de et Lauriers, rue des	Deux côtés
Lac-Gale, ch. du	Entre Quinlan, rue et Gaspé, ch. de	Côté ouest
Lac-Gale, ch. du	Sur 100m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 19h00 à 6h00	Deux côtés
Lafontaine, rue	Entre Bleury, rue et Saint-Hubert, rue de	Côté est
Lafontaine, rue	Entre Saint-Denis, rue et Bleury, rue	Côté ouest
La Mitis, rue de	Sur 100 m de chaque côté de l'accès au stationnement pour le sentier Vanille, de 21h00 à 6h00	
La Mitis, rue de	Dans le stationnement donnant accès au sentier Vanille, de 21h00 à 6h00	
Lauriers, rue	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Lévis, rue de	Entre Champlain, rue et cul-de-sac	Deux-côtés
Lilas, rue des	Entre #10 Lilas, rue des et #258 Amélanchiers, rue des	Côté nord
Lilas, rue des	Entre #258 Amélanchiers, rue des et #10 Lilas, rue des	Côté sud
Loyalistes, carré des	Entre Faubourg, rue du et le #8 Loyalistes, carré des, sur une distance de \pm 30 m linéaires	Côté adresses civiques paires
Loyalistes, carré des	Entre #44 Loyalistes, carré des et la fin de la première courbe	Côté adresses civiques paires
Loyalistes, carré des	Entre #70 Loyalistes, carré des et le #80 Loyalistes, carré des	Côté adresses civiques paires
Loyalistes, carré des	Sur la pleine longueur de la rue	Côté adresses civiques impaires
Luc-Marchessault, rue	Sur la pleine longueur de la rue	Côté nord-est
Marcel-R.-Bergeron, rue	À 80 m linéaires depuis Soeurs-de-Saint-Joseph, rue des, sur une distance de \pm 60 m linéaires. Le stationnement est ensuite autorisé sur une distance de \pm 60 m linéaires puis à nouveau interdit sur une distance de \pm 90 m linéaires.	Côté adresses civiques impaires
Marcel-R.-Bergeron, rue	Entre Shefford, rue et l'entrée la plus au Nord de Luc-Marchessault, rue	Côté adresses civiques paires
Matapédia, ch. de	Entre la voie ferrée et le pont	Deux côtés
McMahon, rue	Dans le cul-de-sac	

Règlements de la Ville de Bromont



Mercier, rue de	Entre Chapleau, rue et cul-de-sac	Côté ouest
Missisquoi, ch. de	Sur 100 m avant l'intersection du sentier M30 et sur 270 m après l'intersection du sentier M30	Côté nord
Missisquoi, ch. de	Sur 100 m de chaque côté de l'intersection du sentier M30, de 21h00 à 6h00	Côté sud
Missisquoi, ch. de	Sur 100 m de chaque côté de l'intersection du sentier la Divine	Côté sud
Missisquoi, ch. de	Sur 100 m de chaque côté des intersections du sentier la Divine, de 21h00 à 6h00	Côté nord
Missisquoi, ch. de	Près du cul-de-sac après Irlandais, rue des	Deux côtés
Missisquoi, ch. de	Depuis l'entrée du #240, Missisquoi, ch. de jusqu'à 100 m avant l'accès au sentier M30, du 15 décembre au 15 mars	Côté nord
Mont-Joie, rue	Entre Dorchester, rue et Dorchester, rue	Côté sud
Montcalm, rue	Sur une distance de 100 m de chaque côté de l'accès à Bromont, montagne d'expériences situé entre les numéros civiques 157 et 159	Deux côtés
Montmorency, rue de	Entre Sherbrooke, rue de et Champlain, rue	Côté sud
Montréal, rue de	Près Bromont, boul. de	Côté Nord
Montréal, rue de	Entre Bromont, boul. de et John-Savage, rue	Côté Sud
Nicolet, rue de	Lot 3 163 755, sauf détenteurs de vignette FSA	-
O'Connor, rue	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
O'Connor, rue	Entre Cleary, rue et cul-de-sac	Côté est
O'Connor, rue	À partir de 90 m de l'intersection Irlandais, rue des et la jonction du sentier C6	Côté ouest
O'Connor, rue	Entre le stationnement de Bromont, montagne d'expériences situé et le cul-de-sac	Côté ouest
Patriotes, rue des	Kiosque postal près Bourgmestre, rue du	Côté ouest
Patriotes, rue des	Entre Parc des Patriotes et #115 Patriotes, rue des	Côté ouest
Pentes, rue des	Entre Champlain, rue et le cul-de-sac	Côté nord
Pentes, rue des	Débarcadère 15 minutes entre le débarcadère de Bromont, montagne d'expérience et le cul-de-sac	Côté sud
Pentes, rue des	Entre Champlain, rue et le débarcadère Bromont, montagne d'expériences	Côté sud
Pierre-Bellefleur, rue	Entre le terrain de soccer et bibliothèque : maximum 5 minutes	Côté nord
Pierre-Bellefleur, rue	Devant l'entrée principale de l'école de la Chantignole : 15 minutes	Côté nord
Pierre-Bellefleur, rue	Devant l'école de la Chantignole : Handicapé	Côté nord
Pierre-Bellefleur, rue	Zone de débarcadère devant l'école de la Chantignole : stationnement 5 minutes	Côté nord
Pierre-Bellefleur, rue	Devant la bibliothèque : stationnement réservé à la bibliothèque	Côté nord
Pontiac, rue de	Entre Sherbrooke, rue de et #80 Pontiac, rue de	Deux côtés
Saint-Denis	Devant le Tim Horton : 15 décembre au 15 mars	Côté nord

Règlements de la Ville de Bromont



Saint-Martin, rue	Près Bromont, boul. de : interdiction stationner dans les rues	-
Randonneurs, rue des	Depuis #1159 Randonneurs, rue des, sur une distance de 125 m, entre 6h00 et 9h00 du lundi au vendredi	Deux côtés
Rouville, rue de	Entre Montcalm, rue et #113 Rouville, rue de	Deux côtés
Rubis, rue du	Entre intersection Diamant, rue du et le cul-de-sac	Côté est
Rubis, rue du	Dans le rond-point	
Saint-Rémi, rue	Entre Frontenac, rue et #7 Saint-Rémi, rue	
Saxby Sud, ch.	Entre rond-point et piste cyclable Estriade	Côté est
Shannon, rue de	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Shannon, rue de	Dans le cul-de-sac	
Shefford, rue	Entre Bromont, boul. de et Legault, rue	Côté sud
Shefford, rue	Entre Legault, rue et John-Savage, rue : 2 heures maximum	Côté sud
Shefford, rue	Entre Bromont, boul. de et Granby, ch. de	Côté nord
Shefford, rue	Entre John-Savage, rue et #871 Shefford, rue : 2 heures maximum entre 9h00 et 18h00	Côté sud
Shefford, rue	Entre John-Savage, rue et Gaspé, ch. de : stationnement maximum 20 minutes dans les zones de cueillette-débarcadères identifiées comme telles	Côté sud
Sherbrooke, rue de	Entre Matane, rue et Pontiac, rue de	Deux côtés
Sherbrooke, rue de	Entre Pontiac, rue de et Montmorency, rue de	Côté est
Sherbrooke, rue de	Entre Windsor, rue et Dorion, rue de	Côté ouest
Sœurs-de-Saint-Joseph	Au complet : lun. Et merc. 6h-8h	Deux côtés
Stanstead, rue de	Entre Champlain, rue et Bagot, rue de	Deux côtés
Stationnement Hôtel-de-Ville	Stationnement réservé aux employés municipaux (cases situées à l'ouest du stationnement) entre 6h00 et 18h00, du lundi au vendredi	
Violoneux, rue du	Entre Compton, ch. et l'Aubergiste, rue de : 15 décembre au 15 mars	Côté nord
Violoneux, rue du	Entre #871 Violoneux, rue du et Compton, ch. : 15 mars au 15 décembre	Côté sud
Windsor, rue de	Entre l'accès du Parc Windsor et Laviolette, rue de	Côté nord